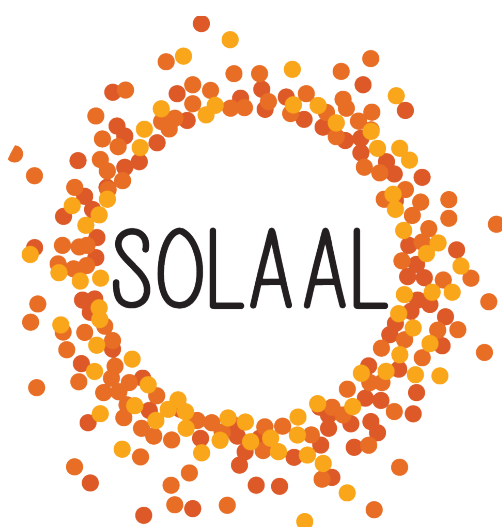




Le Livre blanc de SOLAAL

« Ensemble,
construisons la solidarité alimentaire de demain ! »



ORGANISE LE DON AGRICOLE

ÉDITO

Angélique DELAHAYE, Présidente



Construisons la solidarité alimentaire de demain !

SOLAAL intervient depuis plus de dix ans pour lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaires, avec une efficacité confirmée par nos indicateurs. En effet, le nombre de dons est en constante augmentation (+ 20 % par rapport à l'an dernier), ainsi que le nombre de nouveaux donateurs (+17 %). De plus, 121 glanages solidaires, qui permettent de créer du lien social entre agriculteurs et glaneurs, ont été organisés, soit une augmentation de 51 %. Ces résultats sont largement dus à notre présence en région grâce à nos antennes, qui sont désormais au nombre de 11.

Les quantités de dons atteignent 3 335 tonnes soit l'équivalent de 6,6 millions de repas distribués en 2023, à 715 antennes d'associations.

Toutefois, les quantités de dons agricoles ont globalement diminué ces deux dernières années, en raison principalement des conditions climatiques et de l'inflation des coûts de production.

Or la précarité ne recule pas, hélas. C'est pour continuer de répondre aux besoins croissants des associations d'aide alimentaire que nous développons, en complément des dons, une activité d'achats-ventes solidaires. Il s'agit de mettre en lien des vendeurs agricoles et des acheteurs associatifs de l'aide alimentaire sur la base d'un prix solidaire, en accord avec le producteur et acceptable par l'association.

Nos perspectives pour 2024 sont donc tracées :

1/ Développer les achats solidaires, en complément des dons.

2/ Ouvrir une douzième antenne en Nouvelle-Aquitaine, et continuer d'animer notre réseau régional pour renforcer les dons.

3/ Organiser la dixième édition des Journées nationales du don agricole en septembre, qui valorise la générosité de tous les acteurs agricoles.

3/ Poursuivre notre mobilisation pour recenser tous les dons agricoles, y compris hors-SOLAAL, au sein de notre **Observatoire national du don agricole**.

Par ailleurs, nous serons extrêmement attentifs à faire avancer la fiscalité et la traçabilité du don agricole avec trois demandes fortes que vous retrouverez détaillées dans ce Livre blanc :

- **un travail autour des cotisations MSA** afin de ne plus pénaliser le don,
- **la simplification du don** via le dispositif du retrait communautaire,
- **la traçabilité des produits donnés** dans les antennes des associations de l'aide alimentaire.

Je remercie tous les soutiens de SOLAAL, nos membres, nos mécènes, nos bénévoles qui permettent aux acteurs agricoles de bénéficier d'une porte d'entrée unique pour gérer leurs actions solidaires 7 jours sur 7 ! Ensemble, construisons la solidarité alimentaire de demain !

LE LIVRE BLANC de SOLAAL

« Ensemble,
construisons la solidarité alimentaire
de demain ! »



SOLAAL

3 revendications fortes

Depuis sa création en 2013, SOLAAL n'a eu de cesse d'oeuvrer, avec les agriculteurs, pour faciliter le don et notamment le don de produits frais, qui font souvent défaut dans l'aide alimentaire. Ce travail est essentiel ! Il permet aux personnes qui ont recours à l'aide alimentaire de bénéficier de produits frais, indispensables à l'équilibre alimentaire, et de qualité. Il faut le souligner. C'est aussi permettre aux agriculteurs de disposer d'un dispositif simple, efficace et gratuit, lorsqu'ils souhaitent faire un don. En travaillant sur la fiscalité du don, SOLAAL a permis d'obtenir des avancées fortes sur ce point. De même, en créant des antennes locales, SOLAAL a contribué à rendre le don alimentaire plus accessible et proche des personnes qui en ont besoin.

Il faut aujourd'hui aller plus loin. 3 axes de travail paraissent indispensables pour faire avancer la solidarité alimentaire.

1 // Cotisations MSA : le don ne doit pas être pénalisé !

Devoir payer des charges sociales sur la valeur du don de produit est un non-sens ! En effet, aujourd'hui, lorsqu'un agriculteur effectue un don en nature (produit agricole), il est tenu d'intégrer le montant de ce don dans son résultat fiscal. Ce même résultat fiscal sert de base de calcul aux cotisations sociales et prélèvements sociaux. Il paye donc des cotisations MSA sur son don.

Par exemple, quand un agriculteur donne l'équivalent de 2 000 euros de produits, il est soumis à un prélèvement MSA de l'ordre de 40% soit un montant de 800 euros. Or, si l'agriculture fait un don financier, aucun prélèvement social ni impôt ne sont appliqués.

Cette situation remet en cause l'incitation aux dons de produits, dans un contexte où les produits frais manquent dans l'aide alimentaire et sont cruciaux pour les personnes y ayant recours.

SOLAAL a déjà sensibilisé le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère des Solidarités, l'Ademe et l'ex-Première ministre, sans succès. SOLAAL demande que des discussions puissent avoir lieu dans les plus brefs délais avec les différents acteurs concernés.

2 // Simplifier le don via le dispositif du retrait communautaire

En cas de difficulté à vendre la production, les règles européennes prévoient la possibilité de réaliser des retraits de fruits et légumes du marché. Les organisations de producteurs (OP) et les associations d'organisations de producteurs reconnues ayant un programme opérationnel agréé en cours d'exécution à la date du retrait de marché, et ayant inscrit la mesure « retraits » dans ce programme opérationnel, sont éligibles à ce dispositif. L'OP, si elle choisit la distribution gratuite (don) à une association d'aide alimentaire nationale et habilitée, perçoit une aide financière forfaitaire de 100% de la compensation financière telle que définie par la Commission européenne (annexe XI du règlement CE 891/2017 et 892/2017) ou par la France (Cf. annexe W de la Stratégie Nationale des Programmes Opérationnels), et une indemnité forfaitaire pour le conditionnement et le transport.

Le dispositif devient trop complexe et des entreprises ont arrêté les dons, dans une situation d'incertitude forte sur un programme global complexe faute de moyens pour certaines entreprises de dédier du temps au don. En effet, les règles ayant changé subitement et avec effet rétroactif, il faudrait avoir une vision du marché sur plusieurs années : le montant de la compensation financière est fixé a posteriori.

Cela signifie que les OP devraient dédier une personne à cette tâche, ce qu'elles ne peuvent se permettre financièrement.

Par ailleurs, Il n'est plus possible pour les OP de recevoir une indemnité de transport au titre de la mesure 6.2 « retrait pour distribution gratuite » si la distance dépasse 750 km.

Une dizaine d'OP en France sont concernées depuis le 1^{er} janvier 2023 et environ 70 le seront à compter du 1^{er} janvier 2024. Si, en cas de crise de marché importante, les associations dans le rayon de 750 km ne peuvent absorber tous les volumes proposés, alors cela peut conduire à du gaspillage alimentaire. La transition écologique ne doit pas se faire au détriment de la solidarité. En effet, des mesures restrictives nuisent à la diversité de l'alimentation proposée aux personnes en précarité : par exemple, celles habitant au nord de la France n'auraient plus jamais accès à des melons provenant du Sud (cf. distance Cavaillon-Lille : 930 km).

3 // La traçabilité

La provenance des produits alimentaires donnés doit être une priorité, au même titre que les produits alimentaires présents dans le commerce. Ainsi, les personnes ayant recours à l'aide alimentaire doivent pouvoir connaître la provenance des produits qu'ils consomment, via le réseau des associations d'aide alimentaire.

Cette traçabilité requiert un double enjeu :

- valoriser le don des agriculteurs locaux,
- faire prendre conscience au bénéficiaire de ce qu'il consomme, le responsabiliser et l'inciter à s'investir dans la chaîne du don (opération de glanage, aide sur l'exploitation, temps donné à l'association d'aide alimentaire...).

SOLAAL souhaite ouvrir la réflexion avec les associations d'aide alimentaire sur la mise en œuvre d'outils, permettant d'assurer une meilleure traçabilité des produits proposés. Elles assurent un lien direct avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire et ont, de ce fait, une mission de relais d'information envers les personnes accueillies.

A l'heure où les citoyens sont appelés à soutenir l'agriculture française en consommant des produits français, **SOLAAL rappelle que cela doit s'appliquer aussi aux produits achetés par les associations d'aide alimentaire.** Le Fonds « Mieux manger pour tous », qui permet l'achat de produits agricoles par les associations, est financé par le contribuable français. **Il devrait être dédié majoritairement à des produits issus de l'agriculture française.**

SOLAAL

1 nouvelle activité

Un nouvel enjeu : l'achat-vente solidaire

En réponse à **la demande croissante des associations de l'aide alimentaire en produits frais** et en complément de la gestion des dons qu'elle organise gratuitement depuis plus de dix ans, SOLAAL lance **son activité d'achats solidaires** auprès des acteurs des filières agricoles.

Plus concrètement, SOLAAL recense les produits mis en vente par les agriculteurs, fléchés pour l'aide alimentaire et propose ces produits aux associations de l'aide alimentaire avec un engagement fort : **les prix au producteur ne seront pas négociés.**

Cette activité doit permettre à SOLAAL de se positionner comme **l'acteur unique et facilitateur du don et de l'achat solidaire** et de véhiculer des pratiques plus respectueuses envers les producteurs.

L'objectif premier de ce dispositif est de **répondre aux pénuries de dons, tout en soutenant les filières agricoles locales.** Ce nouveau dispositif permet également de **recueillir les besoins** des associations d'aide alimentaire afin de leur trouver un approvisionnement auprès du secteur agricole.

SOLAAL recense le produit (quantité, prix, conditionnement...), le propose aux associations de l'aide alimentaire, organise la logistique si besoin. Elle peut également accompagner les agriculteurs dans la planification de campagnes de production dédiées à l'aide alimentaire et travailler sur un prix fixe, lissé sur l'année. Ce dispositif, au-delà de répondre aux besoins de l'aide alimentaire, vient apporter un nouveau débouché aux producteurs.

SOLAAL est l'intermédiaire solidaire créé par les agriculteurs. Cette typicité lui confère une connaissance pointue du secteur, indispensable pour une gestion optimale et vertueuse des dons et des achats solidaires.



Vous êtes
producteur, coopérative,
expéditeur, grossiste,...

Faites votre proposition de
vente en quelques clics et
contactez-nous !



Vous êtes
une association nationale
ou régionale habilitée

Faites-nous part
de vos **besoins !**



Sonia DA VEIGA
s.daveiga@solaal.org
01 53 83 47 83

" JE NE SUPPORTE PAS DE VOIR
DES GENS QUI NE MANGENT PAS À LEUR FAIM
DANS MON PAYS "

Jean-Michel LEMÉTAYER
Fondateur de SOLAAL

**PLUS DE 9 MILLIONS
DE PERSONNES** VIVENT EN
DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

+

**DES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE
QUI MANQUENT DE PRODUITS FRAIS**

▼

SOLAAL EST NÉE EN MAI 2013 DE LA
VOLONTÉ DES AGRICULTEURS DE
**CONTRIBUER À L'ALIMENTATION
DES PLUS DÉMUNIS**

SOLAAL

c'est...



> **la seule association** qui organise les dons et l'achat-vente entre agriculteurs et associations d'aide alimentaire, toute l'année

> **un service** qui offre des produits frais aux plus démunis et lutte contre le gaspillage alimentaire



4 OBJECTIFS



Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires



Faciliter l'organisation des dons et de l'achat-vente



Contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire



Lutter contre le gaspillage alimentaire



" NOUS DONNONS POUR QUE CHACUN MANGE À SA FAIM ET NOUS REFUSONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE "

Angélique DELAHAYE
Présidente de SOLAAL

> Les dates clés



SOLAAL

c'est déjà...

33 000 tonnes
de dons distribués

L'équivalent de
66 millions
de repas



JOURNÉES NATIONALES du don agricole

SOLAAL mène des actions de sensibilisation autour du don agricole



Soutenu par 
par **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES JOURNÉES NATIONALES DU DON AGRICOLE

soutenue par le ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Organisées par SOLAAL, l'objectif de ces journées est de donner chaque année de la visibilité à la solidarité des agriculteurs.

Rendez-vous en septembre 2024 pour la 10^{ème} édition des Journées nationales du don agricole !



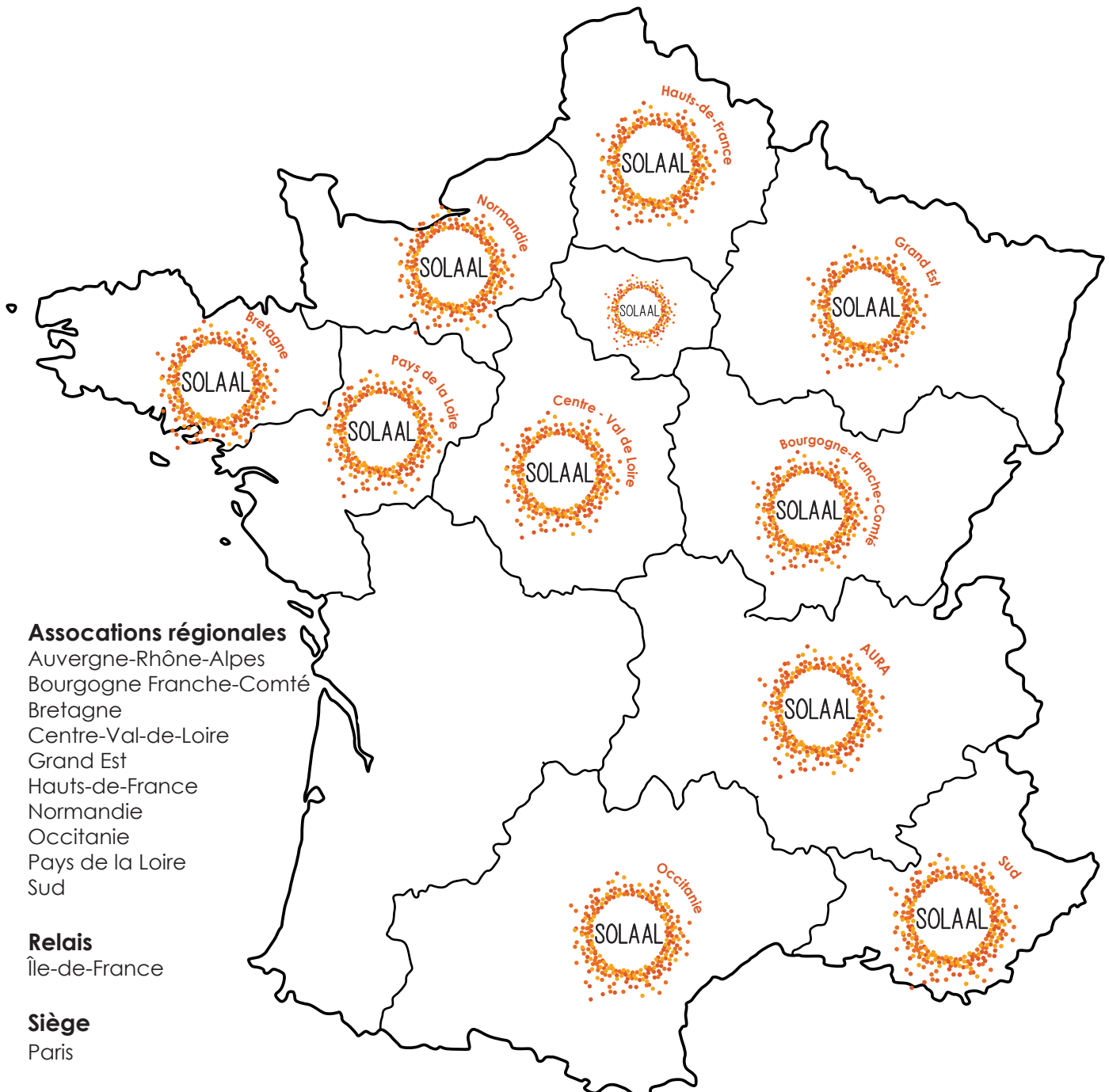
Dons organisés sur le MIN de Châteaurenard à l'occasion de la Journée nationale du don agricole 2020

SOLAAL

en région

Les associations SOLAAL en région permettent de développer et renforcer les dons et les achats-ventes de proximité.

Le Plan d'urgence et le Plan de relance mis en place par le gouvernement pour lutter contre la précarité alimentaire ont permis d'accélérer le processus de régionalisation.



SOLAAL

sur le territoire

Les associations régionales développent les dons
et le réseau de donateurs.



Visite solidaire par des bénévoles en Normandie



Salon de l'élevage - Inauguration SOLAAL AURA



Glanage solidaire en Grand Est



Chaîne du don - Inauguration SOLAAL Bretagne



SOLAAL

sur le territoire

Elles organisent des actions collectives solidaires
et rencontrent les parties prenantes.



Dons de fruits et légumes en Pays-de-la-Loire



Collecte de produits au M.I.N Châteaurenard



Visite solidaire d'association en Hauts-de-France



Glantage solidaire en Occitanie



SOLAAL s'engage

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

SOLAAL a signé le Pacte de lutte
contre le gaspillage alimentaire le 23 juillet 2013



CRITÈRE RSE

Avec la loi dite Garot, la lutte contre le gaspillage alimentaire est devenu un critère RSE.

**SOLAAL, association d'intérêt général,
est un booster de RSE !**



LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le SIA, organisé par Comexposium, est un lieu de rencontres privilégié où se réunissent les acteurs des filières agricoles. À cette occasion, SOLAAL sensibilise les agriculteurs et organise les dons à la fin de cet événement. L'association organise également des événements visant à rassembler des dons de produits agricoles (chaînes du don agricole, Tablee solidaire).



ÉVÉNEMENTS ANTIGASPI

SOLAAL initie des rendez-vous autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Rencontres anti-gaspi sur le terrain, ateliers culinaires..., autant d'événements qui permettent de sensibiliser le public et les acteurs du monde agricole et agroalimentaire.

UNE EXPERTISE SOLLICITÉE

SOLAAL participe régulièrement à des groupes de travail du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'ADEME, de la Commission européenne relatifs aux pertes et gaspillages agricoles. SOLAAL intervient également auprès d'entreprises en proposant des actions de teambuilding.



" SOLAAL Rassemble de nombreux acteurs et fait preuve de ténacité dans la lutte contre le gaspillage "

Guillaume GAROT
Député de la Mayenne
Parrain de SOLAAL



SOLAAL s'engage CONTRE L'EXCLUSION

L'aide alimentaire
est une première étape vers la reconstruction de soi, vers l'inclusion sociale

Les personnes les plus démunies consomment

4 fois moins
de fruits et légumes
que la moyenne nationale



SOLAAL contribue à l'équilibre alimentaire des personnes les plus démunies en apportant une diversité de produits frais

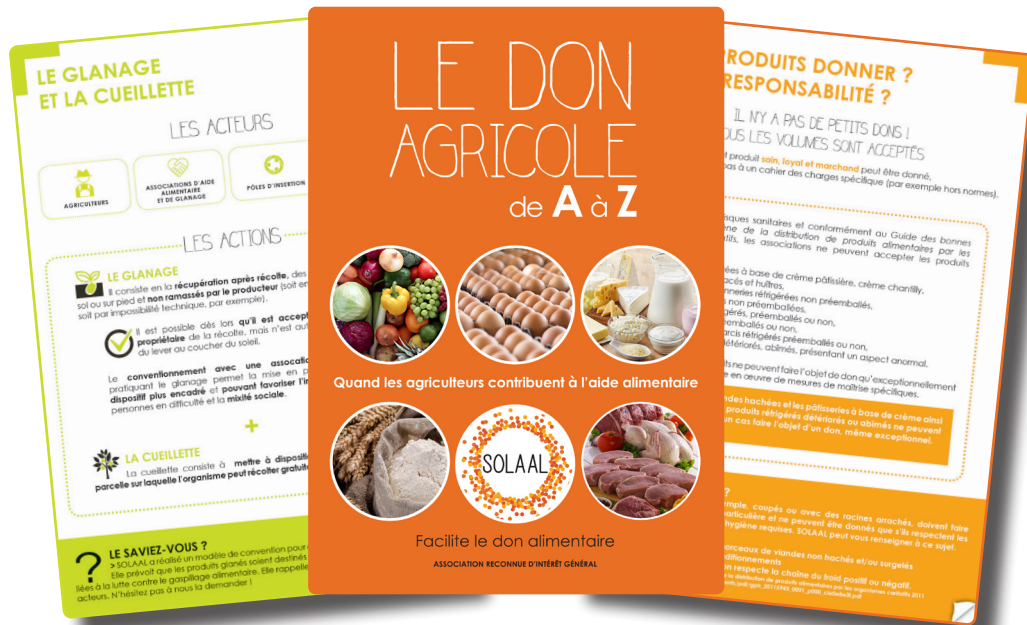


" SOLAAL EST UN ACTEUR ESSENTIEL FAIT DE FEMMES ET D'HOMMES QUI PORTENT LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN "

Marc FESNEAU,
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

SOLAAL

en pratique



Retrouvez toutes ces actions dans le guide **Le don agricole de A à Z**
> 30 fiches pratiques > 50 témoignages



**SOLAAL, c'est aussi une application
pour faciliter les dons
et les achats-ventes solidaires**

Simple à enregistrer !
L'application est accessible
sur smartphone et ordinateur

Scanner le QRCode
ou copier l'URL <https://dons.solaal.org>



SOLAAL et les ODD

A son échelle, SOLAAL contribue à cinq objectifs de développement durable

Les dons de produits agricoles permettent de réduire :

- > la fracture alimentaire,
- > les pertes et gaspillage alimentaires,
- > l'isolement et la précarité des agriculteurs.

De plus, la distribution de produits frais contribue à l'équilibre nutritionnel des personnes les plus démunies et, de fait, à l'amélioration de leur santé.

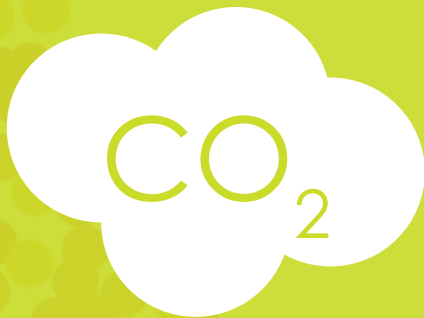




EN ORGANISANT LE DON SOLAAL A PERMIS DE SAUVER



33 000 TONNES
DE PRODUITS AGRICOLES



soit l'équivalent de

22 772

TONNES DE CO₂
non gaspillées



l'équivalent de

37 310

ALLERS RETOURS
PARIS / NEW-YORK
(1PERSONNE)

ou



l'équivalent de

2 250

TOURS DU MONDE
EN VOITURE

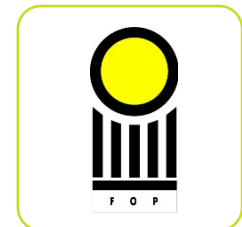
LES MEMBRES BIENFAITEURS



ILS NOUS SOUTIENNENT AUSSI !



LES MEMBRES SOLIDAIRES



SOLAAL

L'équipe



Dorothee BRIAUMONT
Directrice
d.briaumont@solaal.org
01 53 83 47 89
06 11 78 77 38

Judith MEYER
Directrice du réseau
et de la communication
j.meyer@solaal.org
01 53 83 47 89



Lydie SAÏDJ
Responsable des dons
et coordinatrice Ile-de-France
l.saidj@solaal.org
01 53 83 47 89

Philippe DUQUESNOY
Responsable administratif et financier
en mécénat de compétences
BNP Paribas
p.duquesnoy@solaal.org



Sarah RIBEIRO
Chargée des dons
s.ribeiro@solaal.org
01 53 83 47 89

Sonia Da VEIGA
Chargée des achats solidaires
s.daveiga@solaal.org
01 53 83 47 89



SUIVEZ SOLAAL

ET RETROUVEZ DE NOMBREUSES INFORMATIONS SUR LE DON



SOLAAL Auvergne-Rhône Alpes

Valentin Lhullier - 07 57 10 55 40 / aura@solaal.org

SOLAAL Bourgogne Franche-Comté

Floriana Soumaoro / bourgognefranchecomte@solaal.org

SOLAAL Bretagne

Benoît Ribardière - 06 31 56 06 52 / bretagne@solaal.org

SOLAAL Centre-Val de Loire

Marie Magendie - centrevallde Loire@solaal.org

SOLAAL Grand-Est

Amandine Pasquier - 06 87 21 51 33 / grandest@solaal.org

SOLAAL Hauts-de-France

Cécile Peltier - 06 46 11 51 57 / hautsdefrance@solaal.org

SOLAAL Île-de-France

Lydie Saïdj - 01 53 83 47 89 / l.saïdj@solaal.org

SOLAAL Normandie

Lucie Jouvin - 06 49 27 21 88 / normandie@solaal.org

SOLAAL Occitanie

Nicolas Hurel - 07 66 42 49 15 / occitanie@solaal.org

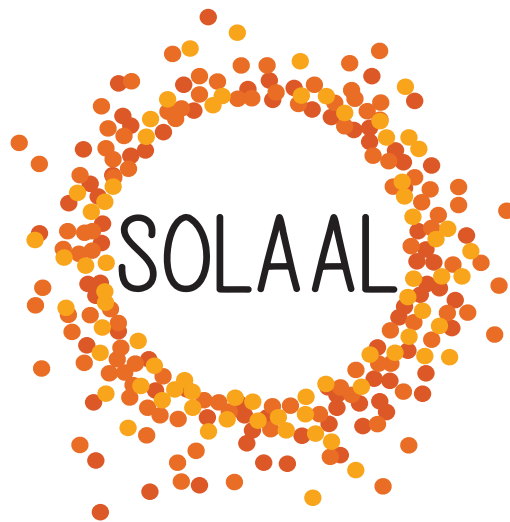
SOLAAL Pays de la Loire

Anouk Tan - 06 73 46 22 52 / paysdelaloire@solaal.org

SOLAAL Sud

sud@solaal.org





ORGANISE LE DON AGRICOLE

SOLidarité des producteurs
Agricoles et des filières
ALimentaires



SOLAAL • 11 rue de La Baume • 75008 • Paris • Siret 799 591 946 00014
01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL